

*Domage de
travaux publics*

Comment ça marche ?



URBANLAW AVOCATS

TOUS DROITS RESERVES ©

Dommmages accidentels de travaux publics

Usager

Responsabilité de
l'administration
pour faute présumée

Participant

Responsabilité de
l'administration pour
faute prouvée

Tiers

Responsabilité de
l'administration sans faute
dommage anormal et spécial
(Ayant une importante gravité
et ne concernant que certains membres
de la collectivité)

Dommmages permanents de travaux publics

**Rupture d'égalité
devant charges publiques**
(sans distinction usager, tiers, participant)

Responsabilité de
l'administration sans faute
dommage anormal et spécial

Exonération

Force majeure
Faute de la victime

**Décision
préalable**

Obligatoire

Juridiction

Juge administratif

**Ministère
d'avocat**

Obligatoire